



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Marché Public n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 3 – Avenant n°2

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 22 septembre 2025

OBJET : Marché Public n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 3 – Avenant n°2

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24003DTIST – Lot n°3 Menuiserie extérieures et intérieurs, notifié le 09/07/2024 à l'entreprise SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS, sise 20620 Biguglia (SIRET : 418 693 669 00032), pour un montant initial de 99 467.29 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires et moins-values, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 289.49 € HT correspondant à une augmentation de 0.29 % par rapport au montant du marché initial :

- *Fourniture et pose d'un bloc porte CF 1/2H avec oculus (Hauteur 2065mm X Largeur 1480 mm) : 1 822.73 € HT*
- *Fourniture et pose de panneaux ferrés en médium hydrofuge H 622 mm X L 2010 mm épaisseur : 30 mm : 410 € HT*
- *Suppression d'un coulissant 2 vantaux : - 1 943.24 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Ouï l'exposé du 1^{er} vice-Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

L'avenant n°2 au marché n°24003DTIST - Lot 3 relatif aux travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Bureau du 22 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250922-BUR-AG-25-104-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

OBJET : Marché Public n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 3 – Avenant n°2

DIT

- Que l'avenant n°2 au marché n°24003DTIST – Lot 3 entraîne une plus-value totale de 289.49 € HT correspondant à une augmentation de 0.29 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 105 973.16 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr